



## Entrée à l'université: le dispositif s'affine avant sa présentation en conseil des ministres

Paris, 9 nov. 2017 (AFP) -

Rôle du conseil de classe, dispositifs d'accompagnement à la fac, quotas de places en BTS et IUT... : le projet de loi sur les nouvelles modalités d'entrée à l'université s'affine avant sa présentation en conseil des ministres fin novembre.

Le gouvernement a présenté fin octobre son plan pour supprimer le tirage au sort dans les filières les plus demandées à l'université et réduire l'échec en première année, un projet suivi de près par le gouvernement qui craint un mouvement de mécontentement de la jeunesse.

Parmi les mesures, le rôle du conseil de classe sera accru car son avis sera transmis aux universités et non plus seulement aux filières "sélectives". Mais cet avis sera "purement consultatif", a précisé jeudi la ministre de l'Enseignement supérieur Frédérique Vidal dans un entretien au Parisien.

"En aucun cas, ce n'est le conseil de classe qui décide à la place du lycéen!", a-t-elle dit. Elle a par ailleurs indiqué que la nouvelle plateforme d'accès à l'enseignement supérieur, qui remplacera APB (admission post-Bac), ouvrira le 15 janvier avec un maximum de réponses attendues avant le bac.

Les dix vœux maximum pourront être rentrés jusqu'à la fin du mois de mars. "Ils seront ensuite traités par les établissements et les réponses commenceront à arriver en mai".

"Pour ne pas engorger le système, à chaque fois qu'un élève recevra deux +oui+ à des formations différentes, il devra choisir entre l'un des deux, sans pour autant renoncer aux vœux en attente", a-t-elle ajouté, précisant travailler à "un système d'information individualisée, qui enverra une alerte quand une réponse arrivera".

Le projet de loi devrait être amendé après son examen jeudi au conseil supérieur de l'éducation (CSE), un organe consultatif qui rassemble quelque 80 représentants du monde éducatif, pour être présenté en conseil des ministres le 22 novembre.

Lors de la présentation du texte, baptisé "Orientation et réussite des étudiants", Frédérique Vidal a assuré que "les portes de l'enseignement supérieur sont et resteront ouvertes à l'ensemble des bacheliers".

- 'Pas d'autre alternative' -

Quand il y a plus de candidats que de places dans des filières universitaires, "le seul choix qui soit juste et qui ait du sens", c'est d'"ordonner les candidatures" en s'assurant de la cohérence entre le projet et les compétences du lycéen, et les caractéristiques de la formation demandées, a déclaré Mme Vidal lors de ce CSE.

"Je ne vois pas d'autre alternative", a-t-elle souligné, "sauf à revenir au tirage au sort", décrié par tous car jugé injuste et arbitraire.

Le ministère devrait amender le texte proposé en inscrivant "encore plus nettement" la mise en place "des dispositifs d'accompagnement pédagogique et des parcours de formation personnalisés" pour les bacheliers qui en ont besoin, a indiqué à l'AFP Claire Krepper, du syndicat enseignant SE-Unsa.

Autre modification, le rajout d'une phrase soulignant qu'aucune inscription dans une formation ne pourra être faite sans l'accord du jeune, a précisé Françoise Lambert, du Sgen-CFDT. Sera aussi clairement indiquée la nécessité de réserver un certain pourcentage de places en BTS et IUT respectivement aux bacheliers professionnels et technologiques, ont ajouté les deux syndicalistes, qui ont voté en faveur du texte.

Comme souvent au CSE, le texte a été rejeté par 42 voix, accepté par 30 voix, avec 2 abstentions.

Parmi les votes négatifs, l'Unef, deuxième syndicat étudiant, qui prône un libre accès à l'université pour tous les bacheliers, sans aucune condition. "A partir du moment où on impose par exemple une année d'étude supplémentaire à un lycéen (avant qu'il puisse intégrer la filière de son choix: ndlr), on ne peut pas dire qu'il ait le dernier mot", estime Lilà Le Bas, sa présidente.

L'Unef a ainsi appelé à manifester contre ce projet de loi le 16 novembre, aux côtés de syndicats de salariés qui mobilisent ce même jour contre "la politique libérale" du gouvernement.

ito-fmp/blb/cam



PAYS :France  
SURFACE :97 %  
PERIODICITE :Quotidien



► 9 novembre 2017 - Edition Fil Gen

Afp le 09 nov. 17 à 18 45.